
R-3642-2007

PROJET D'EXTENSION MONT-TREMBLANT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'UMQ

Préparée par Louis-Renault Rozéfort

27 juillet 2007

Référence :

- i) Gaz Métro 1, document 1, page 8 de 13, lignes 4 à 7;
- ii) Gaz Métro 1, document 1, page 7, 2.2 Marché potentiel;
- iii) Gaz Métro 1, document 4, articles 2.2 et 2.3.

Préambule :

« À noter que les volumes ci-haut correspondent aux volumes planifiés auxquels nous avons appliqué le taux de maturation observé dans nos marchés soit 80%. Ces volumes ont servi de base de calcul pour établir les revenus de distribution attendus par Gaz Métro et pour calculer la contribution du promoteur tel qu'indiqué à l'annexe B du contrat. »

Question 1 :

Veillez préciser si le fait d'avoir laissé de côté les volumes de 120 103m³ des 24 bâtiments du Versant Soleil – Rue Forêt Blanche est en lien avec la consommation estimée par le distributeur et par le promoteur et que ce dernier ne s'engage (référence iii) qu'à la hauteur de ces volumes?

Référence :

- i) Gaz Métro 1, document 1, page 13 de 13, lignes 2 à 4;
- ii) Gaz Métro 1, document 4, articles 2.2 et 2.3.

Préambule :

« Les analyses financières démontrent que le projet d'extension génère une baisse tarifaire potentielle de 868 417 \$ sur une période de 40 ans, considérant la contribution du promoteur de 1 600 000 \$ (voir sections 2.2 et 2.3 du contrat). »

Question 2 :

Veillez spécifier si la contribution du promoteur pourra être ajustée à la hausse à la fin de la 5^{ème} année ainsi qu'à la fin de la 10^{ème} année dans l'éventualité où les volumes et les revenus ne se matérialisent pas.

Référence : Gaz Métro 1, document 1, page 13 de 13. Impact sur les tarifs incluant une analyse de sensibilité du projet

Question 3 :

3.1 L'analyse de sensibilité tient-elle compte de ce qui pourrait advenir de la contribution initiale du promoteur ? Par exemple, le distributeur a-t-il pris en compte la possibilité d'un ajustement à la baisse de la contribution initiale si une augmentation des volumes à 120% s'accompagne d'une augmentation proportionnelle des revenus ?

3.2 Si la réponse est négative veuillez refaire l'analyse de sensibilité en posant les hypothèses quant à l'ajustement potentiel.

Référence : Gaz Métro 1, document 3, Analyse financière

Question 4 :

Veuillez spécifier les paramètres suivants qui ont servi à l'analyse financière :

- Le taux d'amortissement;
- Le taux de la taxe sur le réseau;
- Le taux de la redevance;
- Le taux d'imposition;
- Le taux de la taxe sur le capital;
- Le tarif qui a servi à établir les revenus de distribution.

Référence : Gaz Métro 1, document 3, Analyse financière

Question 5 :

Veuillez démontrer comment ont été obtenus les taux de distribution de l'an 1 et de l'an 5.

Référence : Gaz Métro 1, document 3, Analyse financière.

Question 6 :

À combien s'élèvent les frais encourus ou à encourir, le cas échéant, pour les étapes suivantes et quel en est le traitement comptable :

- Les frais d'étude du tracé et d'établissement du plan clé ?
- Les frais d'obtention d'autorisations (municipalité et ministères) ?
- Les frais relatifs à la préparation et à l'inscription de l'acte de servitude ?

Référence : Gaz Métro 1, document 4, page 2, articles 2.3.

Préambule :

« À la fin de la 5^{ième} année ainsi qu'à la fin de la 10^{ième} année du contrat, un nouveau calcul de revenu requis sera effectué afin de déterminer la contribution du PROMOTEUR et ce, à la lumière des consommations réelles annuelles générées par le Projet ou découlant de celui-ci et pour tous les nouveaux clients que Gaz Métro raccordera au nouveau réseau [...] Ce nouveau calcul pourra résulter en un ajustement à la baisse de la contribution du PROMOTEUR versée conformément à la clause 2.2... »

Question 7 :

Veillez expliquer le plus complètement possible l'application de cette clause; par exemple :

- Le nouveau calcul de revenu requis fera-t-il intervenir les paramètres en vigueur à la 5^{ième} et à la 10^{ième} année : coût en capital, (voir aussi question 4) ?
- Les investissements initiaux pourront-ils être redressés à la lumière des coûts réellement encourus ?
- Quel est l'élément déclencheur de l'ajustement à la baisse : est-ce un dépassement du TRI calculé à l'origine ?
- Comment sera calculé l'ajustement à la baisse de la contribution, à l'année 5 et à l'année 10 ?